

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2009

1) Monsieur le Maire met le compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2008 à l'approbation.

Guy-Charles AGUILAR demande à ce que soient précisées les raisons de son abstention sur la création de l'ALSH et de l'ALAE. Selon lui, la phrase du PV précédent ne reflète pas son sentiment. Monsieur le Maire propose de rectifier cette phrase par « *Monsieur AGUILAR choisit de s'abstenir pour les motifs évoqués lors des débats* ».

Le compte rendu est approuvé à la majorité des voix.

2) Flocage règlementaire du véhicule du Garde Champêtre

M. le Maire rappelle l'acquisition du Renault Kangoo en décembre et propose maintenant d'apposer le kit sérigraphie PM sur ce véhicule.

Pascal DELIEUZE fait remarquer que l'appellation « Police Rurale » semble plus adaptée au métier de Garde (à vérifier). Franck VIDAL demande une option « pose ».

Le choix de l'entreprise moins disante « ANDOR STAR » est retenu à l'unanimité pour un montant de 310 € HT.

3) Motion de soutien au Département

M. le Maire donne lecture d'un courrier d'André VEZINHET, Président du Conseil Général, adressé aux Maires de l'Hérault par lequel celui-ci demande d'adopter une motion de soutien pour réaffirmer notre attachement à l'institution départementale actuellement menacée de suppression par l'Etat.

Cette motion de soutien est partagée à l'unanimité.

4) Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor

M. le Maire indique qu'à chaque renouvellement du Conseil Municipal, il convient de délibérer pour le versement d'une indemnité de Conseil au Comptable Public. Il explique que cette indemnité est calculée sur les masses budgétaires constatées lors des trois années précédent son versement.

Il informe qu'elle était toujours versée à taux plein, son montant pour 2008 s'élevant à 479,88 €.

Une discussion naît sur le fond de l'existence d'une telle indemnité ; pourquoi n'est-elle pas prise en compte par l'Etat...

Cette indemnité est allouée à l'unanimité.

5) Adhésion à l'UDCCAS

Sur les 343 communes du Département, seulement 120 communes adhèrent à l'UDCCAS.

M. le Maire fait état de sa participation au colloque annuel du 06 novembre dernier sur le thème « le rôle des CCAS et des CIAS dans les communes ». Le Président, Jean-Pierre MOURE, propose l'adhésion de la commune pour renforcer la représentation locale.

Le coût étant de 67,97 €/an pour la cotisation, et 28 €/an pour l'abonnement au bulletin.

Cette adhésion est approuvée à l'unanimité.

6) Chemins de la Mémoire

Le Lycée Joseph VALLOT de Lodève fait un travail sur le devoir de mémoire. Une participation a été votée en 2008 pour le projet.

Cette année, 7 lycéens de St Jean sont concernés par ce projet. La proposition de participation est de 20 € x 7 = 140 €

Proposition adoptée à l'unanimité.

7) Rétrocession des voies du Lotissement « La Galinelle »

Une décision a été prise en 2007 pour inclure les parties communes du lotissement dans le Domaine Public Communal. Les parcelles cadastrées section A N° 701, 702, 703, et 704, propriété de M. BRES Maurice, sont concernées par cette décision.

M° NAMHE, Notaire, explique qu'il est plus économique de faire une seule délibération dès lors qu'il s'agit du même propriétaire. Profitant de cet acte, il est proposé d'inclure les deux autres portions de parcelles qui jouxtent le chemin du Réservoir et qui appartiennent également à M. BRES Maurice.

Proposition adoptée à l'unanimité. (Didier LAMONT ne participe pas au vote compte tenu du fait qu'il habite ce lotissement)

8) Avenant à la Mission de maîtrise d'œuvre « Las Paures »

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2005, le Bureau d'Etudes GAEA de PERPIGNAN a été choisi pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet "LAS PAURES" pour un montant de 11 250 € HT (4,5 % du montant estimatif des travaux qui avaient été évalués à 250 000 € par la maîtrise d'ouvrage).

Au cours de l'étude, la remise du schéma directeur d'Assainissement-Eau potable par le SIAEP du Puits du Drac fait apparaître des insuffisances sur le réseau AEP. Il a été demandé à GAEA de compléter son étude en l'élargissant à cette problématique (hors contrat). D'autres études ont grevé le contrat lors de la réflexion autour de l'eau brute (Hors contrat).

Aujourd'hui, le dossier complet (EU, AEP et EB) est estimé à 707 465,50 €. Ce qui nécessite de formaliser un avenant compte tenu de l'augmentation de ce projet. Suite à discussion, le Bureau d'Etudes propose de revoir son taux à la baisse (3 %).

L'avenant fixe le montant à 21 223,97 € H.T. au lieu des 11 250,00 € H.T. initialement prévus. Soit un avenant de 9 973,97 € H.T.

Gilles COUGOUREUX explique la nécessité de la poursuite de ces études avant l'engagement des travaux.

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

9) Choix de l'entreprise pour les travaux « Las Paures et le Labadou »

La présentation est effectuée par Gilles COUGOUREUX.

La question est posée sur l'opportunité de réaliser l'Eau Brute (eau du canal) en même temps.

La décision du choix de l'entreprise ESPINAS pour l'exécution des travaux est adoptée à l'unanimité.

Suite à une longue discussion et compte tenu de l'heure tardive, le Conseil ajourne sa décision sur l'opportunité de réaliser l'eau brute.

La séance est levée à 22 Heures.